

## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>45613</b>	De <b>Mme Nathalie Porte</b> ( Les Républicains - Calvados )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Transition écologique et cohésion des territoires		<b>Ministère attributaire</b> > Transition écologique et cohésion des territoires
<b>Rubrique</b> > énergie et carburants	<b>Tête d'analyse</b> > Enquête publique liée au projet éolien de Norrey-en-Auge et Barou-en-Auge	<b>Analyse</b> > Enquête publique liée au projet éolien de Norrey-en-Auge et Barou-en-Auge.
Question publiée au JO le : <b>07/06/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Nathalie Porte attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur le projet d'implantation de 7 éoliennes sur les communes de Norrey-en-Auge et de Barou-en-Auge. Ce projet vient d'être autorisé par arrêté préfectoral en date du 5 avril 2022. Elle lui indique qu'il y a eu, lors de l'enquête publique, une très forte mobilisation d'habitants du secteur contre ce projet. Des opposants au projet l'interrogent sur les conditions d'impartialité de la tenue de l'enquête publique et notamment sur l'origine du financement des cabinets d'étude qui ont réalisé les documents produits lors de cette enquête. Elle lui demande de bien vouloir faire la lumière sur l'organisation de cette enquête publique et sur le rôle tenu par le promoteur du projet à cette occasion.